

FONCTIONNEMENT HORS STADE 2020/2021

ENTRAINEMENTS

Afin d'assurer une progression régulière à chacun, quel que soit son niveau, ainsi que le bon fonctionnement et la cohérence des activités proposées, **nous demandons une assiduité minimum aux entraînements**. Le groupe Hors Stade s'entraîne 3 fois par semaine les mardis, mercredis et jeudis. Les activités proposées sont variées (*séance de fractionnée, sortie en groupe, Préparation Physique Générale*) et permettent à tous de trouver sa place en fonction de ses envies et/ou objectifs.

COMPETITIONS

▪ **Frais d'engagement**

Le club prend en charge les frais d'engagement des épreuves figurant au calendrier ACC

Le maillot aux couleurs du club est obligatoire lors de ces compétitions

Sauf cas de force majeure le jour de la course, le coût de l'inscription sera réclamé en cas de non-participation à la course.

Si vous avez un empêchement prévu, vous devez prévenir votre responsable du pôle Hors Stade le plus tôt possible afin d'essayer de donner le dossard à un autre coureur.

▪ **Modalités d'engagements**

- Pour vous inscrire aux compétitions figurant au calendrier A.C.C. :

Uniquement depuis le lien Internet qui vous sera communiqué après validation de votre inscription :

- Il est impératif de respecter les dates limites d'inscriptions indiquées dans le calendrier. (*Attention certaines dates peuvent être avancées en fonction du nombre de dossards disponibles*)
- Si vous vous engagez vous-même à une compétition, les frais d'engagement resteront à votre charge.

CHAMPIONNATS (*uniquement pour les licences compétition*)

- Si vous vous qualifiez pour un championnat de France lors d'une course non inscrite au calendrier du club, dans une région limitrophe, vos frais d'inscription ainsi que votre déplacement pourront vous être remboursés selon le barème en vigueur.

Extrait des Règles de gestion du club - § Remboursement de Frais

Le remboursement de l'inscription et du déplacement à une compétition qualificative à un championnat de France, à condition qu'elle se déroule dans les Hauts de France où dans une région limitrophe à ceux-ci ; le remboursement sera alors soumis à la réalisation par l'athlète des minimas qualificatifs dans sa catégorie.

- Il est INDISPENSABLE de prévenir votre responsable du pôle Hors Stade pour valider votre participation à un Championnat de France au moins 1 mois avant la date de celui-ci (*l'engagement devient définitif, et de lourdes amendes sont appliquées en cas de non-participation*)
- Lors de votre participation aux différents championnats du calendrier FFA, le club peut prendre en charge vos frais de transport et d'hébergement selon barème en vigueur.

ORGANISATION COURSES

Lorsque notre club est organisateur d'une manifestation sportive (ClermonTrail, Kid's Athlé..etc..) la participation (bénévole, signaleur, mise en place...) est un devoir pour tous les membres du club. Il serait illogique que le club finance les inscriptions aux courses toute l'année à des coureurs qui ne s'investiraient pas lors de ces manifestations.

Nom, Prénom :

Fait à Clermont le :

Signature de l'athlète ou son représentant légal pour les mineurs, précédé de la mention lu et approuvé :